

R E G L E S

ET

REGLEMENTS PERMANENTS

DE LA

CHAMBRE D'ASSEMBLEE

DU BAS-CANADA.

**Revus et corrigés jusqu'à la fin de la troisième et
dernière Session du troisième Parlement,
inclusivement.**



Q U E B E C :

IMPRIME'S PAR NEILSON & COWAN.

1830.